

Appel à Manifestation d'Intérêt
Prestataires Partenaires de la CCIBG
Offreurs de solutions

I - Lignes directrices

1. Présentation du dispositif de l'appel à manifestation d'intérêt

Les collaborateurs de la CCI Bordeaux Gironde rencontrent de nombreuses entreprises et collectivités sur le territoire dans le cadre de leurs missions et constatent de façon récurrente que les dirigeants de TPE PME sollicitent des recommandations de prestataires pour répondre à leurs besoins, notamment dans le domaine de la transformation digitale et de la transition énergétique ou dans le cadre de leur développement d'entreprise.

Ces thématiques nécessitent un accompagnement adapté par des professionnels de confiance. Face à des marchés concurrentiels, le choix d'un prestataire est souvent un sujet complexe. Les dirigeants d'entreprise souhaitent être orientés dans leur choix par la CCI Bordeaux Gironde.

Afin de répondre à cette demande, la CCI Bordeaux Gironde envisage de mettre en relation des partenaires professionnels qualifiés et ses propres clients.

La CCI Bordeaux Gironde a ainsi décidé de nouer des partenariats avec des consultants et prestataires sur la base de leurs compétences spécifiques et du prix homme/jour qu'ils proposent dans les domaines de la transition énergétique, de la transformation digitale et de l'accompagnement au développement de l'entreprise et plus particulièrement de la jeune entreprise.

Afin de garantir la qualité de service des prestataires auxquels les TPE PME vont pouvoir confier leur projet, la CCI Bordeaux Gironde a choisi de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour identifier des partenaires disposant de l'expertise requise.

Pour être retenu afin de conclure avec la CCI Bordeaux Gironde une convention de partenariat, le prestataire devra répondre à une série de critères prédéfinis et déposer un dossier de candidature.

Les prestataires intéressés disposent d'un délai courant jusqu'au 13 novembre 2023 à midi (heure de Paris) pour candidater. Les résultats seront annoncés avant le 31/12/2023.

2. Finalités et objectifs

Par le biais de cette proposition de collaboration, la CCI Bordeaux Gironde a pour objectif :

- D'aider les dirigeants de TPE PME à se repérer dans l'offre existante en sélectionnant des experts répondant au mieux à leurs besoins et ayant connaissance des enjeux et particularités de cette cible
- De soutenir l'activité des prestataires en leur donnant une visibilité supplémentaire auprès de dirigeants de TPE PME.

Les prestataires choisis pour devenir partenaires de la CCI Bordeaux Gironde bénéficieront d'une visibilité renforcée auprès des dirigeants de TPE PME de leur territoire. Cette visibilité leur permettra de se démarquer dans un écosystème dense.

Chaque prestataire sélectionné aura également le droit de communiquer sur son partenariat avec la CCI Bordeaux Gironde, grâce à une signature qui pourra être utilisée sur les supports de communication

de l'entreprise, notamment le site internet, durant la durée du contrat.

Voici un exemple de signature :



La CCI Bordeaux Gironde accompagne déjà quotidiennement un grand nombre de dirigeants de TPE PME, auprès de qui le service sera communiqué, ce qui bénéficiera par conséquent aux prestataires.

Cette démarche permettra aux dirigeants de TPE PME de :

- Trouver plus facilement des prestataires de confiance qui répondent à leur besoin, recommandés et qualifiés par la CCI.
- Obtenir, s'ils le souhaitent, des devis auprès de trois prestataires issus de la liste proposée par leurs conseillers CCI.

En contrepartie, la CCI Bordeaux Gironde percevra une commission systématique lors de la signature d'un accord commercial entre les prestataires partenaires et le client présenté par l'intermédiaire de la CCI. Cette commission sera de 12 à 15% (en fonction du montant du devis) sur la base de la facturation et ne doit pas avoir pour effet d'augmenter le tarif proposé par le prestataire.

3. Entreprises concernées – Thématiques retenues pour l'A.M.I.

Toute entreprise immatriculée au RNE, réalisant des prestations de services dans les domaines thématiques listés ci-dessous, à l'exception des micro-entreprises (en raison du risque de ne pas pouvoir absorber un flux important de dossiers).

Trois grands domaines d'expertise ont été sélectionnés :

- **Transformation digitale**
- **Transition énergétique**
- **Services à la Jeune entreprise et l'entreprise en développement**

Pour chacun des trois domaines, des thématiques précises ont été définies en fonction des besoins exprimés de manière récurrente par les clients de la CCIBG :

Numérique :

- *Développement de site web (site vitrine et site marchand)*
- *Référencement : SEO et SEA*
- *Cybersécurité et data (RGPD)*

Transition Énergétique :

- *Courtage en énergie*
- *Bureau d'étude énergétique*

Services à la jeune entreprise et à l'entreprise en développement :

- *CRM : Solution globale de gestion des ventes/clients (devis, factures, suivi encaissements)*
- *Solution de gestion : Tableaux de bord (trésorerie, marge, rentabilité)*
- *Système d'encaissement (Caisse enregistreuse/logiciel de caisse)*
- *Agence de communication (stratégie globale, performance, charte graphique, print, Community Manager, Branding, rédacteur web)*

- *Immobilier d'entreprise*
- *Agenceur*

4. Durée et Conditions tarifaires du partenariat avec la CCIBG

Le contrat de partenariat entre la CCI Bordeaux Gironde et les prestataires retenus sera d'une durée d'un an renouvelable une fois pour une même durée.

Chaque prestataire retenu devra verser à la CCI Bordeaux Gironde une redevance fixe de 1500 euros HT par année et un commissionnement de 12 % à 15% du CA HT réalisé auprès des clients apportés par la CCI Bordeaux Gironde (12% si devis supérieur ou égal à 10 000 € HT ; 15% si devis inférieur à 10 000 € HT) (dans le cas d'un mode de facturation par abonnement, le coût total annuel HT sera retenu). La facturation de ces commissions dues sera faite annuellement par la CCI Bordeaux Gironde.

II - Critères d'évaluation des prestataires et sélection des partenaires

Les prestataires intéressés rempliront leurs dossiers de candidature en ligne, sur la plateforme mise à disposition par la CCI Bordeaux Gironde.

Pour chacune des onze thématiques, un certain nombre de documents justificatifs et de renseignements seront requis. Ils sont indiqués, de manière exhaustive, dans chaque section thématique de la plateforme de candidature.

La sélection des 3 prestataires partenaires par thématique sera faite suivant la démarche décrite ci-dessous.

L'évaluation des candidatures s'appuie sur les principes généraux suivants :

- Validation de critères d'éligibilité permettant d'entrer dans le processus de sélection ;
- Analyse des critères incontournables pour le prestataire qui sont d'application obligatoire ;
- Analyse de critères importants qui abordent des compétences complémentaires aux compétences obligatoires et sont vues comme une plus-value des prestataires et une incitation à mettre en avant leurs expertises ;
- Approche globale de l'évaluation des prestataires ayant démontré un niveau de maturité minimum, de la formation du personnel à la qualité des services délivrés aux clients.

Sur la base de ces critères, après validation des prérequis (Société immatriculée au RNE, assurance, à jour de ses cotisations, ne pas être en difficulté au sens de la réglementation européenne, aucun lien direct avec la CCI, interventions possibles sur l'ensemble du territoire de la Gironde), les conseillers d'entreprise de la CCI Bordeaux Gironde procéderont à la notation de l'ensemble des candidatures. Un barème de points prédéfini est associé à chaque critère, permettant d'établir un classement objectif des candidatures.

- **14% de la note sur des critères administratifs** : santé financière, conformité RGPD, démarche de sécurisation des risques cyber, maturité de l'entreprise
- **26% de la note sur des critères RSE** : certifications et labélisations qualité et RSE, démarche RSE sur 4 volets, implantation territoriale, développement des compétences des collaborateurs, organisation et capacité de production, et conditions de travail
- **30% de la note sur le volet technique** des prestations : témoignages clients et analyse des livrables.
- **30% de la note sur le prix** : évaluation des prix proposés par les prestataires sur la base de cas pratiques uniformisés

Les critères d'évaluation de l'appel à manifestation d'intérêt représentent un instrument objectif et transparent de valorisation de l'expertise et de la qualité de service de prestataires exerçant leurs activités dans les domaines concernés.

Les dossiers et rapports d'analyse des 5 entreprises les mieux notées par thématique seront présentés à une commission composée de collaborateurs et de membres élus de la CCI Bordeaux Gironde.

La Commission sera chargée de déterminer les 3 prestataires retenus pour chaque thématique, afin de signer un contrat de partenariat avec la CCI Bordeaux Gironde.

Pour ce faire, la commission procédera aux auditions des prestataires ayant soumissionnés, lors des dates suivantes :

Numérique :

- *Développement de site web (site vitrine et site marchand)* : le lundi 11 décembre de 14h à 17h
- *Référencement : SEO et SEA* : le mercredi 13 décembre de 9h à 12h
- *Cybersécurité et data (RGPD)* : le vendredi 8 décembre de 14h à 17h

Transition Énergétique :

- *Courtage en énergie* : le mardi 12 décembre de 14h à 17h
- *Bureau d'étude énergétique* : le jeudi 14 décembre de 9h à 12h

Services à la jeune entreprise et à l'entreprise en développement :

- *CRM : Solution globale de gestion des ventes/clients (devis, factures, suivi encaissements)* : le mardi 5 décembre de 14h à 17h
- *Solution de gestion : Tableaux de bord (trésorerie, marge, rentabilité)* : le vendredi 15 décembre de 14h à 17h
- *Système d'encaissement (Caisse enregistreuse/logiciel de caisse)* : le lundi 4 décembre de 9h à 12h
- *Agence de communication (stratégie globale, performance, charte graphique, print, Community Manager, Branding, rédacteur web)* : le mercredi 6 décembre de 9h à 12h
- *Immobilier d'entreprise* : le jeudi 7 décembre de 9h à 12h
- *Agenceur* : le vendredi 8 décembre de 9h à 12h

Contact technique si besoin :

Léa Delmas

06 32 37 60 33

ldelmas@bordeauxgironde.cci.fr